



Zone de police du Tournaisis

Registre aux délibérations PV de la séance du conseil de police 30 septembre 2025

Présidente du collège et du conseil de police : Marie Christine MARGHEM

Membres du collège de police : Gauthier DUDANT – Michel CASTERMAN – Pierre WACQUIER

Membres du conseil de police : BOITE Armand, BOUCAU Jennifer, CHAJIA Johakim, DE LANGHE Gilles, DEGREMONT Alexis, DELANNOIS Paul-Olivier, DESÉVEAUX Charles, DESONNIAUX Manon, DINOIR Grégory, GLORIEUX Clément, HUART Quentin, LECONTE Simon, LEGRAIN Pierre, LELEU Hélène, MASURE Marie-Christine, MELLOUK Amine, TOMME Sabine, VAN DEN BOGAERT Éléonore, VANDEGHINSTE Thierry, VANZEVEREN Gwenaël, VINCENT MARTINEZ Y LOPEZ Samuel

Chef de corps : Dominique DEBRAUWERE

Secrétaire de police : Valérie LEPOIVRE

Comptable spécial : Paul-Valéry SENELLE

Excusés : Paul-Olivier DELANNOIS, Armand BOITE, Thierry VANDEGHINSTE, Charles DESEVEAUX, Éléonore VAN DEN BOGAERT

Ordre du jour

I.	SÉANCE PUBLIQUE.....	2
1.	Approbation de procès-verbal de la réunion précédente.....	2
2.	Informations du chef de corps	2
a.	20250930 CS - Information – Usage de la trottinette électrique	3
b.	20250930 CS - Information – Fonctionnement de la police intégrée.....	4
3.	Informations diverses.....	5
a.	20250930 CS – Rapport semestriel suite aux délégations du conseil vers le collège.....	5
4.	20250930 CS – Modification budgétaire n° 01-2025	5
5.	20250930 CS – OMC3 – Sites ORES – Engagement complémentaire (25M103)	11
6.	20250930 CS – Acquisition d’un véhicule pour le transport de troupe GNEP (25M141)	12
7.	20250930 CS – Question orale - Johakim CHAJIA – patrouilles cyclistes	14

La présidente du conseil de police ouvre la séance à 18 h 9.

La présidente du conseil de police clôture la séance à 19 h 43.

I. SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation de procès-verbal de la réunion précédente

Samuel VINCENT MARTINEZ y LOPEZ prend la parole afin de formuler deux remarques concernant le procès-verbal.

En premier lieu, il attire l'attention sur le contenu de la page 17, paragraphe 3, où il est mentionné qu'il a recueilli des témoignages de membres du service intervention. Il précise qu'il est presque certain d'avoir évoqué des services d'intervention de manière plus générale, sans se limiter à la zone concernée. Il souhaite par conséquent éviter de donner l'impression que tous les services collaborent systématiquement avec les membres du conseil de police.

En second lieu, il revient sur un passage de la page 20, où il est indiqué qu'il a réagi avec légèreté. Il estime que cette formulation relève davantage de l'interprétation que de la relation factuelle des événements. Selon lui, si l'on devait suivre une telle logique, on pourrait également interpréter certaines réactions autour de la table comme un signe d'agacement ou de réticence à répondre à des questions. Il insiste donc sur la nécessité de se limiter à la relation objective des faits et considère que la mention de sa réaction avec légèreté ne relève pas d'un fait, mais d'une interprétation.

À la suite de ces observations, le procès-verbal du conseil de police du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du chef de corps

Le chef de corps informe le conseil que le fichier relatif aux communications, couvrant la période du 23 juin au 28 septembre 2025, a été mis à disposition. Ce document, disponible dans la documentation du dossier de l'équipe du conseil de police sur TEAMS, rassemble l'ensemble des publications réalisées sur Facebook ainsi que sur d'autres plateformes Internet. Ces publications sont variées et comprennent aussi bien des messages de prévention que des comptes-rendus d'opérations particulières menées par les services de police.

Sur le plan opérationnel, un bilan des activités judiciaires des mois de juillet, août et septembre 2025 a été présenté. Durant cette période, 82 vols ont été élucidés. Toutefois, aucune de ces affaires n'a donné lieu à la délivrance d'un mandat d'arrêt. Concernant les infractions liées aux stupéfiants, 18 dossiers sont actuellement à l'instruction en même temps. À ce stade, deux mandats d'arrêt ont été émis, deux personnes ont été inculpées et une a été placée en IPPJ. Les opérations ont permis la saisie de quantités notables de cocaïne, d'héroïne et de cannabis.

Concernant la Polycriminalité, dix-sept dossiers sont actuellement à l'instruction et font l'objet d'une gestion simultanée par les services compétents. Parmi ces dossiers figure la reconstitution du dossier WALECKX, liée à l'accident survenu à la chaussée de Lille. Au cours de cette période, quatre mandats d'arrêt ont été délivrés et deux personnes ont été placées sous condition. Au total, dix-neuf faits significatifs ont été recensés, incluant huit cas de coups et blessures, une rébellion, une disparition inquiétante, un cas de viol, un meurtre qui s'est finalement avéré être une overdose, ainsi que des menaces et des calomnies. Ces dossiers illustrent la diversité des infractions traitées, allant de la violence physique aux délits plus graves.

Dans le domaine des mœurs et de la jeunesse, cinq dossiers importants sont actuellement à l'instruction et sont également gérés de manière simultanée. Les équipes ont par ailleurs été amenées

à procéder à trente-sept auditions TAM (techniques d'audition de mineurs dans des conditions très particulières), témoignant de la sensibilité et de la complexité des situations traitées dans ce secteur.

En ce qui concerne les infractions à caractère économique-financier, le service a été confronté à trois cas de faillite, à un dossier relatif au blanchiment d'argent, ainsi qu'à deux opérations menées dans différents magasins. Ces interventions s'effectuent en partenariat avec des organismes tels que le SPF Santé, l'ONEM, l'Urbanisme et les services chargés de l'application des lois sociales. Au total, huit établissements ont fait l'objet de contrôles dans ce cadre.

a. [20250930 CS - Information – Usage de la trottinette électrique](#)

Le conseil de police,

Considérant que la rentrée scolaire est le moment idéal pour attirer l'attention sur la nouvelle campagne de l'Agence Wallonne de la Sécurité Routière intitulée : « Sur le chemin de l'école en toute sécurité. »

Considérant qu'il est important, en ce début d'année scolaire, d'assurer une présence aux abords d'écoles afin de faire prendre directement les bonnes habitudes aux parents et élèves, surtout en matière de mobilité et de stationnement aux abords des écoles ;

Considérant que le chef de corps souhaite attirer l'attention du conseil de police sur ce nouveau mode de déplacement qu'est la trottinette électrique, et pour laquelle l'on a tendance à voir un peu tout et n'importe quoi ;

Considérant que l'INPP BLOIS a élaboré un résumé assez complet et qui comporte les bases légales et les différentes infractions liées à cet engin de déplacement ;

PREND ACTE du résumé fait par l'INPP BLOIS quant aux bases légales et les différentes infractions liées à l'usage de la trottinette électrique.

Interventions :

Le chef de corps a résumé la législation actuelle sur l'usage des trottinettes, régulièrement questionnée. Bien qu'il soit question dans la presse de limiter leur vitesse ou de rendre le casque obligatoire, ces mesures restent à l'état de projet ; la réglementation actuelle repose encore sur les anciens textes.

Samuel VINCENT a attiré l'attention sur la signalisation concernant la circulation des trottinettes électriques. Il a observé que des affiches plastifiées avaient été placées au niveau de la rue Royale pour rappeler l'obligation d'emprunter les voies carrossables, et non le trottoir, comme cela se pratique souvent. Cependant, il précise que ces affiches se sont retrouvées à terre et ne sont donc plus visibles à l'heure actuelle. Samuel VINCENT suggère, si l'objectif est de rappeler cette obligation, de privilégier l'installation de panneaux permanents, fixés sur des mâts adaptés, afin d'assurer une meilleure visibilité et durabilité de l'information.

Marie-Christine MARGHEM a réagi à cette observation en demandant confirmation sur le fait qu'une information avait bien été collée puis enlevée, se retrouvant par terre. Après la confirmation de Samuel VINCENT, elle s'est engagée à se renseigner sur la situation et a remercié pour l'information transmise.

Dominique DEBRAUWERE a ensuite fait le point sur les contrôles réalisés par la police en matière de trottinettes électriques. Il a rappelé que plusieurs opérations avaient déjà été menées, mais que celles-ci se heurtent à des limites imposées par le cadre législatif actuel. Aujourd'hui, il n'existe pas de réponse judiciaire favorable permettant la saisie des véhicules ne répondant pas aux normes techniques, faute d'une législation claire définissant précisément ces normes. Il a pris pour exemple la réglementation existante pour les cyclomoteurs de classe A et B, où le contrôle est facilité par la possibilité de mesurer la vitesse à l'aide d'un curvomètre et, en cas de dépassement, de procéder à la saisie du véhicule. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'équipement homologué de ce type pour les trottinettes électriques, ce qui place les forces de l'ordre dans une situation de vide juridique comparable à celle rencontrée précédemment avec les voitures sans permis. Il faudra attendre une intervention législative pour que des contrôles efficaces puissent être menés.

Gwenaël VAN ZEVEREN a soulevé la question de la disponibilité de statistiques relatives aux accidents impliquant des trottinettes électriques. Cette interrogation a été adressée au chef de corps, qui a indiqué qu'il serait possible de fournir ces données lors d'une prochaine réunion.

Samuel VINCENT rappelle, comme déjà mentionné lors d'un précédent conseil, que la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles, en collaboration avec le parquet de Bruxelles, mène régulièrement des opérations ciblées aboutissant à la saisie de trottinettes électriques à Bruxelles. Il suggère d'initier des échanges avec le parquet de Bruxelles ainsi qu'avec les homologues bruxellois afin de mieux comprendre les méthodes employées sur le terrain, ces pratiques paraissant bien établies.

Même si les appareils de mesure ne bénéficient pas encore d'une homologation officielle, il précise avoir déjà évoqué le recours à d'autres moyens techniques, notamment l'utilisation de radars fixes pour pallier le manque d'équipements spécifiques. Par ailleurs, il partage son expérience lors d'une visite au commissariat de Bruxelles Nord, où il a pu constater que pas moins de 400 trottinettes avaient été saisies sur l'ensemble de la zone de police. Il conclut dès lors que si de telles pratiques sont possibles à Bruxelles, elles pourraient également être envisagées et appliquées dans notre zone.

Dominique Debrauwere indique que convaincre le procureur du roi n'est pas simple, car ce sujet n'est actuellement pas une de ses priorités. Il précise que les réalités varient selon les arrondissements, notamment à Bruxelles avec ses plus de 2000 policiers. Le dossier a été discuté en concertation (C.R.A.), mais le procureur du roi privilégie d'autres enjeux pour l'instant.

b. [20250930 CS - Information – Fonctionnement de la police intégrée](#)

Le chef de corps a informé le conseil de police des courriers adressés aux autorités concernant les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la police intégrée. Ces courriers ont été rédigés en collaboration avec le chef de corps de la zone des Collines, puis signés par l'ensemble des chefs de corps de l'arrondissement Tournai-Mons-Charleroi. Leur objectif est de signaler les problèmes de fonctionnement de la police fédérale, laquelle ne parvient plus à assumer ses missions de base.

En conséquence, la police locale se voit contrainte de prendre en charge certaines tâches relevant normalement de la police fédérale et cela engendre une surcharge pour les équipes locales.

Le chef de corps précise qu'il devait rencontrer le ministre Quintin afin d'aborder cette problématique. Toutefois, ce rendez-vous a été reporté et devrait avoir lieu dans une quinzaine de jours. Par ailleurs, le commissaire général est attendu vendredi lors du séminaire des chefs de corps, où il viendra débattre du fonctionnement de la police intégrée et, plus spécifiquement, des difficultés rencontrées par la police fédérale à remplir ses missions telles que définies par la loi.

À l'instar de la police locale, qui doit assurer quotidiennement sept fonctionnalités de base, la police fédérale se doit également d'apporter un appui subsidiaire et spécialisé aux polices locales. Or, elle n'y parvient plus, ce qui pèse lourdement sur les épaules des policiers locaux. Le chef de corps reconnaît les difficultés de la police fédérale, mais estime qu'il n'est pas acceptable que celles-ci soient répercutées sur les polices locales déjà fortement sollicitées.

Enfin, il indique attendre les rencontres à venir et s'engage à tenir le conseil de police informé des suites de ces démarches lors de la prochaine réunion.

3. Informations diverses

a. 20250930 CS – Rapport semestriel suite aux délégations du conseil vers le collège

Le conseil de police,

Considérant l'arrêté royal du 3 décembre 2023 (M.B.,02-01-2024) qui prévoit désormais que le conseil de police peut déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'article 33, § 2, alinéa 1, de la LPI, au collège de police, pour les dépenses relevant du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché est inférieure au seuil fixé pour le recours à la procédure négociée sans publication préalable, telle que visée à l'article 42, § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, soit 143.000 euros H TVA depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant que cette possibilité de délégation de compétences du conseil au collège est entrée en vigueur le 12 janvier 2024 ;

Vu les décisions du conseil de police prise en date du 28 janvier 2025 concernant les délégations du conseil de police vers le collège de police ;

PREND ACTE du rapport premier rapport semestriel de 2025 suite aux délégations du conseil de police vers le collège de police.

4. 20250930 CS – Modification budgétaire n° 01-2025

Le conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu la PLP 65 parue au Moniteur belge du 21 novembre 2024 traitant des directives pour l'établissement du budget 2025 ;

Considérant que les charges salariales ont été estimées avec le moteur de calcul élaboré par le SSGPI ;

Considérant que les services ordinaire et extraordinaire ont été modifiés ;

Considérant que nous pouvons diminuer de 2.879.322,01 euros le budget ordinaire ;

Considérant que nous pouvons mettre à zéro le boni à utiliser pour mettre le budget à l'équilibre et que le solde, soit 1.888.146,72 euros peut être mis dans le fonds de réserve ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Sur proposition du collège de police du 18 octobre 2025, à l'unanimité des présences, ARRÊTE la modification budgétaire n° 1 à l'ordinaire et à l'extraordinaire 2025 de la Zone de police du Tournaisis aux chiffres présentés comme suit :

Budget ordinaire 2025			
<i>Exercices antérieurs</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Dépenses de personnel	400.892,66	Recettes de prestations	38.642,68
Dépenses de fonctionnement	5.332,59	Recettes de transferts	660.996,02
		Boni 2024	1.579.388,96
Total dépenses ordinaires	406.225,25	Total des recettes ordinaires	2.279.027,66
<i>Exercice propre</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Dépenses de personnel	29.149.868,01	Recettes de prestations	71.715,52
Dépenses de fonctionnement	2.525.165,94	Recettes de transferts	34.868.220,48
Dépenses de transfert	14.987,45	Recettes de dettes	641.748,45
Dépenses de dettes	2.296.929,78		
Total dépenses ordinaires	33.986.951,18	Total des recettes ordinaires	35.581.684,45
Prélèvement	1.579.388,96		
Mise en fonds de réserve	1.888.146,72	Prélèvement sur le fonds de réserve	0,00
Budget extraordinaire 2025			
<i>Exercices antérieurs</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Investissements	118.126,04	Boni ex. antérieurs	934.382,19
		Dettes	117.420,00
Total dépenses extraordinaires	118.126,04	Total des recettes extraordinaires	1.051.802,19
<i>Exercice propre</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Prélèvements	65.765,00	Prélèvements	333.706,04
Investissements	6.392.500,00	Transferts	60.000,00

		Investissements	5.765,00
		Dettes	6.059.500,00
Total dépenses extraordinaires	6.458.265,00	Total des recettes extraordinaires	6.458.971,04
Boni	934.382,19		

Interventions :

Quentin HUART remercie tout d'abord pour les explications apportées. Il présente ses excuses pour son retard, expliquant avoir été retenu au travail. Néanmoins, il précise avoir pu consulter préalablement les documents transmis, et il remercie la secrétaire pour leur envoi.

Il souligne que la zone de police de Tournai, ainsi que les villages qui la composent, fait face à une pénurie de personnel, un problème partagé avec d'autres régions. Selon lui, la sécurité et la présence policière représentent des attentes majeures pour la population, dont le chef de corps est pleinement conscient.

Quentin HUART interroge alors le collègue sur les mesures concrètes envisagées afin de garantir une présence effective de la police sur le territoire. Il reconnaît la complexité de la question, mais insiste sur la nécessité d'y réfléchir dans le cadre de la discussion budgétaire, afin d'assurer un effectif suffisant et un soutien adéquat aux policiers. Il rappelle également les difficultés liées au carcan budgétaire, notamment en ce qui concerne l'absentéisme au sein des différents commissariats.

Dominique DEBRAUWERE souligne l'importance de faire le point sur l'effectif actuel au sein de la zone de police. Lorsqu'il a pris son mandat, la zone disposait de 256 membres du personnel opérationnels. Or, au 1^{er} octobre, ce chiffre aura diminué à 229 agents. Concernant le cadre administratif et logistique, l'effectif est passé de 57 à 54 membres à ce jour. Ainsi, il existe aujourd'hui un écart de 30 équivalents temps plein par rapport au cadre initial.

Malgré des efforts de recrutement engagés depuis longtemps, le processus a été impacté par l'évolution des modalités de sélection. Dorénavant, les candidats sont recrutés alors qu'ils sont encore dans les écoles de police, contrairement à la situation antérieure où le recrutement se faisait à l'issue de leur formation. Pour les inspecteurs, la procédure se déroule en deux étapes : une sélection fédérale, suivie d'une sélection locale, avant d'être envoyés à l'école de police.

Concernant les prévisions d'arrivées dans la zone de police, quatre inspecteurs (INP) étaient attendus au 1^{er} octobre, mais ils devront passer une seconde session et ne rejoindront la zone qu'à partir du 1^{er} novembre 2025. Au 1^{er} avril 2026, il est prévu l'intégration de sept inspecteurs supplémentaires et de trois commissaires de police. Au 1^{er} octobre 2026, quatre autres inspecteurs devraient également rejoindre l'effectif. Ainsi, la zone pourrait bénéficier d'un recrutement total de 18 nouveaux membres du personnel d'ici octobre 2026.

Dans le cadre de la mobilité 2025-03, huit postes d'inspecteurs pour l'intervention ont été ouverts, mais aucun candidat ne s'est présenté. Ces postes vont être réouverts en mobilité lauréat, toutefois, le manque de candidats correspondant aux attentes devient préoccupant. Si la nouvelle modalité de sélection avait rencontré un vif succès à ses débuts, il apparaît aujourd'hui que la liste des lauréats ne compte que peu de nouveaux candidats.

Dominique DEBRAUWERE conclut en soulignant que ce problème de recrutement ne concerne pas uniquement la zone de police locale : l'ensemble des collègues chefs de corps sont confrontés à cette situation, qui devient véritablement problématique.

Marie-Christine Marghem rappelle les chiffres significatifs communiqués en début de séance concernant l'activité policière au cours des trois derniers mois. Elle explique que tous ces résultats ont été obtenus dans un contexte difficile, marqué par les congés annuels, les arrêts maladie, les activités complémentaires et une pénurie persistante de personnel. Elle conclut en soulignant la complexité de la situation actuelle, estimant qu'il est difficile pour le chef de corps d'exiger davantage dans ces conditions, tout en ouvrant la perspective de possibles avancées positives dans les semaines à venir.

Le chef de corps profite de ce moment pour mettre en valeur le travail des policiers de terrain.

Quentin HUART tient à exprimer sa reconnaissance envers les forces de l'ordre pour le travail remarquable accompli au sein d'une entité qu'il qualifie de particulièrement complexe. Il s'interroge ensuite sur le ressenti des autres bourgmestres composant la zone de police face à la situation actuelle et aux défis rencontrés en matière de sécurité et d'effectifs. Par ailleurs, il souhaite obtenir des précisions concernant la collaboration avec la France.

Grégory DINOIR s'inscrit dans la continuité des échanges précédents en soulignant l'engagement et le professionnalisme des policiers actuellement en poste dans la zone. Il insiste sur le fait que ces agents sont motivés et accomplissent leur travail avec sérieux. Cependant, il exprime une inquiétude face à la situation : le manque d'effectif dépasse désormais 10 %, ce qui crée un climat préoccupant. Cette pénurie risque d'entraîner l'épuisement des policiers les plus impliqués, qui doivent compenser le déficit de personnel.

Face à ce constat, il propose d'explorer une solution déjà adoptée par d'autres zones de police : le recrutement de policiers déjà formés, issus d'autres zones. Selon lui, cette démarche pourrait contribuer à pallier le manque d'effectif, d'autant plus que la zone subit régulièrement des départs à la retraite, des absences pour maladie, mais aussi des mutations de policiers vers d'autres territoires.

Pierre Wacquier attire l'attention sur la situation préoccupante dans l'entité de Brunehaut, marquée par des vagues de vols récurrentes. Il se déclare satisfait de la réactivité des services de police, soulignant que, comme l'a mentionné le chef de corps, les horaires des patrouilles ont été rapidement adaptés afin de tenter de contrer ces phénomènes et de surprendre, autant que possible, les bandes organisées à l'origine de ces infractions.

Néanmoins, il met en avant le fait que ce phénomène touche non seulement Brunehaut, mais également l'ensemble des entités frontalières, ainsi que le versant français. Pierre Wacquier insiste sur le caractère insaisissable de ces délits, qui imposent une réaction immédiate de la part des forces de l'ordre. Cette nécessité d'intervention rapide rend difficile toute démarche préventive, à l'exception de la mobilisation citoyenne : il recommande vivement d'inciter les habitants à signaler sans délai tout repérage ou comportement suspect. La vigilance collective et la transmission immédiate d'informations, par exemple lorsqu'un véhicule suspect est aperçu, constituent le moyen le plus efficace de prévention.

Pierre Wacquier souligne également que le manque d'effectif, déjà évoqué par Dominique Debrauwere, constitue un véritable handicap pour les équipes sur le terrain. À cela s'ajoute la difficulté de collaborer efficacement avec la police fédérale.

Gauthier Dudant tient à souligner, au risque de répéter des éléments déjà abordés lors de la séance, les difficultés rencontrées par la zone de police au quotidien. Il rappelle que la zone prend en charge un large éventail de missions, dont certaines devraient théoriquement bénéficier de l'appui de la police

fédérale. Pourtant, ce soutien, bien que prévu, n'est pas effectif sur le terrain, ce qui constitue un problème majeur pour l'organisation et la charge de travail des équipes locales.

Rebondissant sur les propos de Pierre Wacquier, Gauthier Dudant insiste sur l'importance d'inciter les citoyens à contacter directement les services de police via le numéro de téléphone dédié, plutôt que de signaler les faits sur les réseaux sociaux. De plus en plus de personnes privilégient les réseaux sociaux pour transmettre des informations, ce qui retarde l'action des forces de l'ordre et complique la réactivité des interventions.

Il encourage également le développement et la mobilisation des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), qui participent activement à l'amélioration de la sécurité au sein des quartiers. Pour le reste, il estime que la police fédérale doit assumer ses responsabilités et apporter l'aide nécessaire à la police locale. Gauthier Dudant s'associe ainsi à l'appel lancé par le chef de corps, soulignant l'urgence d'une résolution de cette problématique de soutien et de collaboration entre les différentes composantes policières.

Michel Casterman rejoint pleinement les observations formulées par ses collègues concernant la situation sécuritaire dans les zones frontalières. Il rappelle que ces territoires constituent des terrains de prédilection pour les personnes mal intentionnées et note une recrudescence récente des vols, notamment de remorques et de véhicules. Ce phénomène est particulièrement préoccupant et mérite toute l'attention des autorités.

Sur le plan opérationnel, Michel Casterman souligne la qualité de ses échanges avec le commissaire Philippe Ovaere, qui a su négocier avec le divisionnaire afin de renforcer les équipes policières en soirée. Cependant, il constate que la zone est disproportionnée en ce qui concerne l'équilibre entre la superficie à couvrir et le nombre d'agents disponibles pour assurer la sécurité. Cette inadéquation complique la tâche des policiers sur le terrain.

Michel Casterman met également en avant les collaborations fructueuses qui ont pu être établies avec la population locale, directement concernée par les faits de délinquance. Il insiste sur la nécessité pour les habitants de s'impliquer davantage, non seulement en réagissant lorsque des délits sont commis, mais aussi de manière préventive, en signalant tout comportement suspect observé dans les rues du village.

Par ailleurs, il pointe les difficultés persistantes de collaboration avec la police fédérale, difficultés également perceptibles dans les contacts avec les services de sécurité français. Il estime qu'un renforcement de cette coopération transfrontalière doit être envisagé, tout en rappelant que la vigilance doit rester de mise à tous les niveaux.

Michel Casterman souligne enfin l'engagement des équipes policières sur le terrain. Il tient à mettre en lumière le nombre d'affaires élucidées et le succès de nombreuses interventions.

Dominique Debrauwere confirme encore la problématique avec la police fédérale, soulignant la nécessité d'une amélioration dans leur approche. Il stipule cependant qu'une réunion d'urgence s'est tenue la semaine précédente, au cours de laquelle des signaux encourageants ont été observés. Selon lui, ces signes témoignent d'une volonté accrue de la police fédérale d'être plus proactive dans son action, une dynamique qui commence déjà à se concrétiser.

La coopération transfrontalière revêt une importance particulière dans notre région, caractérisée par une forte continuité urbaine entre le nord de la France (Lille, Roubaix, Tourcoing) et les territoires belges voisins. Cette spécificité géographique, perceptible à travers des vues aériennes où la frontière semble s'effacer, rend la collaboration entre les forces de l'ordre des deux pays à la fois indispensable

et complexe. En effet, il n'existe pas de démarcation franche : certaines rues sont belges d'un côté, françaises de l'autre, ce qui complique l'organisation et la gestion des interventions policières. Impliqué depuis dix-huit ans dans cette dynamique, en tant que coordinateur belge du bassin 2, il a toujours travaillé en étroite collaboration avec son homologue français. Toutefois, la situation n'est pas sans difficultés. La police nationale française a récemment connu une restructuration et une refonte complète, entraînant le départ en retraite de son alter ego et l'arrivée d'un nouvel interlocuteur. Afin de réinstaurer une dynamique de travail efficace, il a convié en novembre la dirigeante de la zone Nord ainsi que son adjoint, avec lesquels un dialogue doit être relancé. L'un des obstacles majeurs à la pérennité de cette coopération réside dans le fonctionnement interne de la police nationale française. En effet, les cadres responsables changent de fonction tous les quatre à cinq ans, induisant un important turnover au sein de l'encadrement. Cette rotation implique qu'il faut constamment convaincre les nouveaux responsables de l'utilité et de la nécessité de maintenir cette collaboration transfrontalière. Par ailleurs, la suppression des services douaniers a transféré la charge de la surveillance frontalière vers la police locale.

Marie-Christine Marghem aborde la question du transfert de policiers entre différentes zones, soulignant que toutes les zones rencontrent actuellement les mêmes difficultés en matière d'effectifs. Dominique Debrauwere apporte des précisions à ce sujet, reconnaissant que les situations de transfert de personnel sont très rares et qu'il connaît parfaitement l'origine de ce questionnement. Il insiste sur le fait que cette démarche n'a jamais fait partie de sa politique de gestion. Il explique que, récemment, deux membres du personnel ont rejoint son équipe après avoir travaillé dans une autre zone, mais que cette venue résultait de leur initiative personnelle, motivée par le souhait de collaborer avec lui. Il insiste sur le fait qu'il ne pratique jamais le démarchage proactif, estimant qu'il est essentiel de préserver la solidarité entre les différentes zones.

Enfin, Dominique Debrauwere précise qu'une discussion avec le chef de corps concerné est prévue lors d'une réunion qui se tiendra dans une semaine et demie. Il explique qu'il n'approuve pas ce genre de pratiques et qu'il considère primordial de maintenir des relations correctes et respectueuses entre collègues des différentes zones.

Grégory Dinoir souhaite revenir sur le rôle des comités de quartier et sur l'initiative « Les voisins veillent ». Il rappelle que, si ces pratiques sont soutenues, il ne faut pas pour autant qu'elles viennent se substituer à la police de proximité ou à l'agent de quartier. Il souligne qu'aucun agent de quartier n'est actuellement présent dans le secteur de la gare.

En sa double qualité de commerçant et d' élu, Grégory Dinoir explique qu'il intervient personnellement dès qu'il constate une anomalie, en envoyant des courriels ou en téléphonant aux services compétents. Il constate qu'à chaque signalement de sa part, une intervention suit rapidement et des explications lui sont apportées sur les événements observés. Toutefois, il s'interroge sur la pertinence de demander à tous les citoyens d'appeler systématiquement le central téléphonique pour dénoncer des faits, estimant que cela pourrait aboutir à une surcharge et à une gestion complexe des signalements.

Dominique Debrauwere rappelle que l'objectif des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) n'est pas de transformer les citoyens en surveillants, mais bien de les inciter à contacter la police lorsqu'ils sont témoins de comportements suspects. Il cite un cas survenu à Rumes, où une personne ayant observé un acte suspect s'est contentée de prendre une photo et de la publier sur les réseaux sociaux. Selon lui, ce type de démarche n'a pas de réelle utilité : il est bien plus efficace d'appeler directement la police, ce qui permet une intervention rapide et ciblée.

Aussi, Dominique Debrauwere précise que le collège de police a envisagé l'installation de caméras ANPR (Automatic Number Plate Recognition). Il explique que la police fédérale dispose déjà de caméras mobiles ANPR, lesquelles ont été déployées notamment à Rumes et à Templeuve. Ces

caméras, capables de lire les plaques d'immatriculation et connectées à la banque de données nationale, permettent d'identifier et de suivre les véhicules suspects grâce à des « HIT » générés lors de la détection de plaques signalées. Cette technologie offre aux enquêteurs la possibilité de retracer le parcours des véhicules et d'effectuer des recoupements utiles à leurs investigations.

Le chef de corps conclut en soulignant l'intérêt d'investir dans ce type d'équipement en bordure de frontière afin d'assurer une couverture complémentaire et d'accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

Quentin HUART : Des contrôles comme celui de la zone ZP Vales, avec arrestations, sont-ils prévus chez nous ?

Dominique Debrauwere : Oui, nous avons déjà mené des contrôles fructueux contre les « ferrailleurs » et saisi un camion de 40 tonnes et plusieurs centaines de kilos de matériel. Un nouveau contrôle thématique est prévu d'ici la fin de l'année. Des contrôles conjoints ont régulièrement lieu à la frontière et, avec l'arrivée d'un nouvel officier français, des patrouilles mixtes vont être mises en place.

Jennifer Boucau souhaite mettre en avant la réactivité dont font preuve non seulement les agents présents sur le terrain, mais aussi celles et ceux qui travaillent dans l'ombre, comme les psychologues. Ça fait plaisir à entendre pour le chef de corps.

5. 20250930 CS – OMC3 – Sites ORES – Engagement complémentaire (25M103)

Le conseil de police,

Vu la décision du collège de police du 18 avril 2018 attribuant un marché de services avec accompagnement technico-financier de projet pour la construction d'un nouveau commissariat central sur l'ancien site ORES de Tournai à la société BELFIUS Banque S.A. sise boulevard Pachéco n° 44 à 1000 BRUXELLES selon son offre du 14 mars 2018 ;

Vu la décision du collège de police du 29 août 2019 attribuant le marché de mission d'architecture, de stabilité, de techniques spéciales, d'acoustique, de coordination de sécurité étude et réalisation et de PEB pour la construction d'un nouvel hôtel de police au candidat n° 5, à savoir l'association momentanée BAEB - BAG - VK ENGINEERING sise rue de Koninck n° 40 bte 6 à 1080 Bruxelles ;

Vu la décision du collège de police du 20 avril 2023 attribuant le marché de la construction d'un nouveau commissariat sur l'ancien site ORES et passant commande à la société TRADECO-DHERTE sise drève Gustave Fâche n° 5 à 7700 MOUSCRON pour un montant s'élevant à 17.700.506,34 euros H.T.V.A. (21.417.612,67 euros T.V.A.C.) ;

Vu la décision du collège de police du 11 octobre 2023 actant l'engagement de quinze pourcent complémentaire (OMC 1) au marché initial afin de couvrir les révisions l'affectant, soit un montant complémentaire de 3.212.641,90 euros T.V.A.C. au bénéfice de la société TRADECO-DHERTE sise drève Gustave Fâche n° 5 à 7700 MOUSCRON ;

Vu la décision du collège de police du 14 novembre 2024 actant l'approbation de l'ordre de modification de commande numéro deux pour un montant de 2.924.179,09 euros T.V.A.C. ;

Considérant le coût supplémentaire généré par l'évolution des travaux complémentaires et les imprévus auxquels ils est nécessaire de faire face, notamment en ce qui concerne le déblai pour terrassements et excavations complémentaires, le rabattement de la nappe phréatique ainsi que pour l'adaptation de l'épaisseur du radier ;

Considérant le coût supplémentaire découlant des voiles contre pieux sécants pour assurer l'étanchéité du bâtiment ;

Considérant notamment les points détaillés ci-dessous qui ont également généré un surcoût :

- Modification taille des ouvrants
- Adaptation du type de maçonnerie local cabine HT
- Complément de prix pour l'ajout de coulissants
- Adaptations TS vestiaire hommes
- Caniveau supplémentaire pour la zone de lavage des véhicules
- Supplément garde-corps vitrés façade

Considérant que l'ensemble des imprévus et adaptations nécessaires au bon déroulement du chantier du nouveau commissariat, détaillés supra, ont généré un surcoût complémentaire s'élevant à 333.678,45 euros T.V.A.C. ;

Considérant que l'ordre de modification de commande numéro trois reprenant le détail du montant précité est détaillé dans l'annexe 1 ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Considérant qu'il s'agit là d'une modification imprévisible dans le chef du Pouvoir Adjudicateur (*max 50 % du marché de base*) pour un montant de 294.541,88 euros T.V.A.C. ;

Considérant qu'il y a également le montant de 39.136,57 euros T.V.A.C. de surcoût qui découle des modifications prévisibles mais non substantielles ;

Considérant que le montant total de ces modifications faisant l'objet de l'OMC 3 s'élève donc à 333.678,45 euros T.V.A.C. ;

Considérant que les crédits nécessaires pour pourvoir aux dépenses de cette ordre de modification de commande n° 3 sont suffisants et inscrits à l'article 330/722-60/2023 « Construction de bâtiments » ;

Sur proposition du collège de police du 18 septembre 2025, à l'unanimité des présences :

DÉCIDE d'approuver l'ordre de modification de commande numéro trois, joint à la présente (annexe 1, faisant partie intégrante de la présente décision), approuvé et accepté par le fonctionnaire dirigeant, pour un montant de 333.678,48 euros T.V.A.C.

[6. 20250930 CS – Acquisition d'un véhicule pour le transport de troupe GNEP \(25M141\)](#)

Le conseil de police,

Vu la décision du collège de police du 6 février 2025 qui autorise les achats passés par le service extraordinaire, de faire prendre par le conseil de police la décision d'acquisition auprès du fournisseur

désigné par la police fédérale via les marchés passés au montant du marché pour les marchés supérieurs à sa délégation au collège de police du 28 janvier 2025 ;

Vu l'analyse de risque effectuée par les conseillers en prévention de la zone de police, validant le modèle choisi ;

Considérant que l'une des fonctionnalités de base de la police locale est la Gestion Négociée de l'Espace Public (G.N.E.P.) ;

Considérant que dans le cadre de ce domaine particulier, les policiers sont engagés sur des événements présentant certains risques comme les manifestations, les sommets européens, certains matchs de football à risque ... ;

Considérant qu'afin d'assurer les missions découlant de cette matière, il est nécessaire que le personnel engagé soit spécifiquement formé et équipé ;

Considérant que pour certaines missions où les policiers interviennent en première ligne (comme lors de certaines manifestations où les participants montrent des signes de violence à l'égard des forces de l'ordre), ceux-ci doivent être équipés d'une protection rigide de type carapace, bouclier et matraque ;

Considérant qu'il arrive que la zone de police doit fournir une section complète, à savoir neuf policiers ;

Considérant donc que le matériel à emporter lors de l'engagement pour ce type de mission est conséquent et volumineux ;

Considérant que ces missions peuvent se prolonger en fonction de la tournure des événements, obligeant les policiers engagés à prester de longues journées ;

Considérant qu'actuellement la zone de police ne dispose d'aucun véhicule spécifiquement équipé pour les missions G.N.E.P. ;

Considérant que pour l'instant, les policiers envoyés utilisent un véhicule classique issu du charroi actuel (par exemple un Mercedes Vito du service intervention ou un VW Combi), qui ne répond pas pleinement aux besoins et aux normes de sécurité nécessaires pour les missions G.N.E.P. ;

Considérant qu'actuellement la zone de police doit à chaque fois réquisitionner deux ou trois véhicules de services opérationnels handicapant ainsi les services titulaires ;

Considérant qu'à plusieurs reprises les délégations syndicales ainsi que le représentant de la médecine du travail ont sollicité l'acquisition d'un véhicule spécifique afin d'assurer la sécurité et le bien-être du personnel désigné pour ces missions ;

Considérant que ce véhicule comporte 9 places, à savoir 8 places et le chauffeur et est communément appelé « Véhicule Transport Troupe », permettant ainsi l'engagement d'un seul véhicule ;

Considérant qu'un véhicule répondant à ces exigences spécifiques est disponible dans l'accord cadre « Véhicules » référence 2019 R3 050 lot1, mené par la Police Fédérale et accessible aux zones de police dont l'adjudicataire est la société D'IETEREN s.a. sise rue du mail n° 50 à 1050 BRUXELLES ;

Considérant que ce véhicule dispose déjà de série de certaines options, détaillés dans l'offre de prix de la société D'IETEREN s.a. sise rue du mail n° 50 à 1050 BRUXELLES, reprise en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Considérant qu'en concertation avec les chefs de service titulaires de la gestion de cette matière, une série d'équipements indispensables a été déterminée, ceux-ci sont également détaillés dans l'offre de prix de la société D'IETEREN s.a. sise rue du mail n° 50 à 1050 BRUXELLES, reprise en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Considérant que le montant de l'acquisition, détaillée dans l'offre reprise en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente décision, s'élève à un total de 146.583,71 euros T.V.A.C. ;

Considérant que les voies et moyens appropriés seront inscrits à l'article 330/743-98 « Achat de véhicules spéciaux et divers » du budget extraordinaire 2025 par voie de modification budgétaire ;

Sur proposition du collège de police du 18 septembre 2025, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présences :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il sera passé un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un « Véhicule Transport Troupe – 9 places » ; sous réserve d'approbation de l'acquisition par la CoCoBa du 16 septembre, fourniture disponible auprès du fournisseur désigné par l'accord cadre véhicules de la police fédérale 2019 R3 050 – Lot 1 ; marché ouvert aux zones de police soit la société D'IETEREN s.a. sise rue du mail n° 50 à 1050 BRUXELLES, et sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par la tutelle.

Montant estimé de la dépense globale : 146.583,71 euros T.V.A.C., conformément à l'offre reprise en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente décision.

Art 2 : La dépense sera engagée à l'article 330/743-98 « Achat de véhicules spéciaux et divers » du budget extraordinaire 2025 pour un montant total estimé à 146.583,71 euros T.V.A.C sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par la Tutelle.

Art 3 : La dépense sera financée par un emprunt à contracter.

7. 20250930 CS – Question orale - Johakim CHAJIA – patrouilles cyclistes

« Bonjour,

J'espère que vous allez bien, ci-dessous voici une question que je souhaite poser lors de notre conseil de police de ce 30 septembre.

Dans un soucis d'avancer concrètement sur ce dossier, je me permets de vous envoyer cette question bien à l'avance et me tient à votre disposition si vous souhaitez échanger sur le sujet.

"Madame la Bourgmestre, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, comme vous le savez, notre groupe politique est attaché à la proximité entre les citoyens et les forces de l'ordre.

À Uccle, la brigade cycliste a été saluée pour son accessibilité et la proximité qu'elle entretient avec les citoyens. Elle est perçue comme moins intimidante que les patrouilles motorisées, ce qui favorise les interactions avec la population et la prévention.

À Namur, la présence visible et mobile des policiers à vélo a eu un effet préventif en matière de petite délinquance, en particulier dans les parcs, les places publiques et les zones scolaires. Les impacts pour des lieux comme le skate-park, la gare ou encore nos parcs seraient sans doute également très positifs à Tournai.

La mobilité douce est en cohérence avec les objectifs climatiques et de durabilité que poursuivent notre Ville. Une brigade cycliste contribue à cet effort tout en réduisant les coûts de carburant et d'entretien liés aux véhicules motorisés.

Au vu des résultats positifs observés dans d'autres villes belges ainsi que l'impact positif sur la santé de nos policiers ainsi et sur l'environnement, envisagez-vous la création d'une brigade cycliste au sein de la zone de police de Tournai, afin d'améliorer la proximité avec les citoyens, la rapidité d'intervention dans les zones urbaines et la visibilité de la police dans l'espace public ?"

En vous souhaitant une agréable journée,

Cordialement,

Johakim Chajja

Chef de groupe au Conseil Communal de Tournai

Ecolo Tournai »

Dominique Debrauwere souligne que, bien qu'il comprenne les arguments en faveur d'une brigade cycliste et qu'il soit convaincu de la pertinence de ce type de dispositif, la réalité des moyens disponibles dans la zone de police rend la mise en place d'une telle brigade impossible. Cette question avait d'ailleurs déjà été soulevée en 2021 auprès de son prédécesseur, qui avait fait état des mêmes difficultés, notamment en matière d'effectifs disponibles et des nombreuses contraintes à assurer.

Il rappelle l'importance de comparer des situations similaires : à Uccle, on compte 540 policiers, à Namur 400, alors que la disponibilité du personnel dans la zone de police de Tournai est bien moindre. Il précise qu'il doit remplir sept fonctionnalités de base et qu'après avoir déployé les ressources nécessaires pour ces missions, environ 87 % de la capacité opérationnelle est déjà mobilisée.

Par ailleurs, la gestion de la zone implique la couverture d'environ 1 500 événements d'ordre public par an, allant du marché public aux grands festivals, carnivals, processions et autres événements imprévus nécessitant une intervention rapide. Dans ce contexte, il comprend la volonté d'instaurer une brigade cycliste, mais il affirme ne pas être en mesure de la mettre en place, que ce soit en termes d'effectifs humains, de moyens matériels, ou de formation.

Il rappelle que, déjà à l'époque, son prédécesseur avait estimé qu'il faudrait au moins trente policiers supplémentaires, alors que lui-même avait évoqué le besoin d'une dizaine de policiers en plus pour envisager cette brigade cycliste, mais qu'en l'état actuel, aucune création de ce type n'est possible. Il insiste sur le fait que les zones évoquées en comparaison bénéficient de moyens complémentaires, tant humains que financiers, ce qui n'est pas le cas à Tournai.

Johakim Chajia rappelle que la demande de création d'une brigade cycliste au sein de la zone de police de Tournai n'est pas nouvelle, et qu'elle est régulièrement relayée depuis de nombreuses années, bien au-delà de son propre groupe politique. Selon lui, cet intérêt constant illustre la pertinence de la proposition. Même s'il se dit quelque peu déçu par la réponse reçue, il admet ne pas être surpris au vu de la situation actuelle de la police et des contraintes budgétaires, déjà évoquées lors des discussions précédentes.

Néanmoins, il invite à envisager la question autrement. Il précise qu'il n'est pas nécessaire que la brigade cycliste soit permanente ou très nombreuse : une petite équipe, active lors de moments stratégiques tels que le marché, les événements ou les soirées festives, pourrait déjà avoir un impact significatif. Il cite l'exemple de la ville de Mons, où une telle brigade fonctionne de façon ciblée, pendant la bonne saison ou lors de manifestations, démontrant la faisabilité d'une organisation adaptée aux besoins locaux.

Pour Johakim Chajia, le vélo constitue une alternative intéressante au renfort motorisé. Il rappelle que l'usage du vélo au sein de la police présente de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne la santé des policiers et la proximité avec la population. Selon lui, cette approche permet d'optimiser le travail existant sans nécessairement exiger un accroissement des effectifs.

Il insiste également sur le rôle préventif de la présence policière accrue : une police plus visible favorise la proximité, la prévention, et tend à dissuader la petite criminalité, les vols à la tire et les incivilités. De plus, cette visibilité améliore le ressenti de sécurité parmi les citoyens. Johakim Chajia estime ainsi que la présence sur le terrain des brigades cyclistes permettrait parfois d'éviter la mobilisation d'équipes pour des incidents qui auraient pu être prévenus.

Il souligne en outre les difficultés de recrutement auxquelles la police est confrontée, générant un excédent budgétaire faute de pouvoir engager. À ses yeux, une police plus accessible et moderne pourrait favoriser l'attractivité du métier, rendant la fonction plus séduisante. Il estime que la proposition d'expérimenter la brigade cycliste présente l'avantage d'être peu coûteuse, d'autant plus que la zone de police vient d'acquérir quatre vélos électriques à la demande du personnel. Il suggère donc de lancer une expérimentation sur quelques mois, en sollicitant des volontaires parmi les agents, puis d'évaluer objectivement cette pratique.

Enfin, Johakim Chajia exprime une certaine déception quant à la réponse obtenue, regrettant qu'elle soit identique à celle reçue en 2021. Il conclut en espérant une réflexion collective et ouverte sur cette proposition, qu'il considère toujours pertinente.

Allocution de Pierre Wacquier à l'occasion de son dernier conseil de police

Pierre Wacquier prend la parole pour souligner que cette séance marque sa dernière participation au conseil de police. Il rappelle qu'il siège depuis 2005, ce qui représente près de vingt-et-une années d'engagement au sein de l'institution, au cours desquelles il a vécu de nombreux collègues et conseils. Cette longue expérience lui a permis de côtoyer trois chefs de corps successifs : Jacques Minne, Philippe Hooreman et Dominique Debrauwere. Il tient à remercier chacun d'eux pour leur investissement, qu'il qualifie d'exemplaire.

Selon Pierre Wacquier, l'implication du personnel se manifeste non seulement par leur expertise technique, mais aussi par leur intelligence managériale et leur engagement émotionnel. Il considère que les cadres de la police exercent leur fonction avec passion, sans compter leur investissement personnel, dans un rôle qu'il estime d'une importance capitale pour la population. Il n'oublie pas non plus Valérie Lepoivre, témoin de cette implication, ainsi que l'ensemble du personnel CALog et des cadres logistiques, dont le travail, souvent sous-estimé, constitue pourtant l'ossature du bon fonctionnement de la zone de police.

Pierre Wacquier souhaite partager son expérience en interne, notamment face à l'image parfois écornée de l'institution, qui selon lui s'explique par le contexte général. Il insiste sur le fait que les

dotations économiques et financières, parfois difficiles à obtenir politiquement, sont utilisées à bon escient, comme il en a été le témoin.

Il exprime également le souhait que Clara Hurbain poursuive la défense de valeurs qui lui sont chères, telles que la ruralité, la proximité et le secteur associatif. Il souligne le rôle indispensable des forces policières dans le soutien à l'associatif, essentiel à la cohésion sociale, tant en ville qu'à la campagne. Il se fait le défenseur des communes rurales d'Antoing, Rumes, Brunehaut ainsi que de la ceinture rurale de Tournai, insistant sur la nécessité de préserver la quiétude recherchée par les habitants de ces territoires.

Pour conclure, Pierre Wacquier adresse ses remerciements à l'ensemble du cadre policier pour tout ce qu'il a appris au cours de ces années, ainsi qu'aux membres du conseil pour leur action future. Il les encourage à maintenir la cohésion au sein de la gestion de la zone de police, à éviter le repli partisan et à garder comme priorité la sécurité de la population.

Marie-Christine Marghem tient à exprimer sa gratitude envers Pierre Wacquier pour les paroles empreintes d'émotion qu'il vient de prononcer. Elle souligne que ces mots témoignent de l'investissement dont il a fait preuve tout au long de ses vingt et un ans de service dans cette fonction. Elle insiste sur le plaisir qu'elle a eu à collaborer avec lui et est convaincue que ses collègues partagent ce sentiment et s'associent à l'éloge qu'elle lui adresse à cet instant.

Après ces remerciements, Marie-Christine Marghem cède la parole à monsieur le commissaire divisionnaire afin de clore cet échange.

Dominique Debrauwere revient sur le parcours partagé avec Pierre Wacquier, rappelant qu'ils se connaissent depuis plus de vingt ans, période marquée par leur collaboration aux côtés du premier chef de corps, Jacques Minne. Au fil du temps et au contact des différents élus, une véritable relation de confiance et de compréhension mutuelle s'est installée, permettant à chacun de grandir professionnellement.

Pour Dominique Debrauwere, la grande force du Tournaisis réside dans l'existence d'un collègue consensuel, réfléchi et capable de privilégier l'intérêt commun. Il insiste sur l'importance de pouvoir exprimer ses opinions, même lorsque les échanges sont parfois difficiles, car ce dialogue sincère est indispensable à l'évolution de l'organisation. Cette capacité à aborder les sujets sensibles, à communiquer ouvertement et à rechercher ensemble le progrès constitue, selon lui, un atout précieux.

Dominique souligne également le rôle essentiel joué par Pierre Wacquier en tant que responsable financier du collège après Willy. Pierre s'est toujours attaché à garantir une gestion rigoureuse des finances publiques, conscient de la responsabilité que représente l'utilisation de l'argent des citoyens. Cette gestion « en bonne intelligence » des ressources collectives est, pour Dominique Debrauwere, un point fondamental.

Enfin, il exprime sa gratitude à Pierre pour sa disponibilité constante et son écoute, que ce soit lors de son propre passage en tant que commissaire ou aujourd'hui en tant que chef de corps. Dominique conclut en remerciant chaleureusement Pierre Wacquier pour son implication et les services rendus au sein du collège de police.

Quentin Huart prend la parole au nom du groupe socialiste afin d'adresser ses remerciements et ses félicitations à Pierre. Il insiste tout d'abord sur l'admiration que lui voue sa propre génération, soulignant combien le parcours et l'engagement de Pierre suscitent le respect de ses pairs. Selon lui, Pierre fait partie de ces personnes qui ont toujours privilégié l'intérêt collectif, mettant systématiquement en avant les autres avant lui-même.

Il tient également à mettre en lumière la manière dont Pierre a préparé sa succession, considérant cette attention comme un geste particulièrement remarquable et exceptionnel. Quentin Huart

rappelle que Pierre a défendu avec conviction les territoires ruraux, notamment ceux dont il est issu, et estime que Tournai ainsi que ses 29 villages devraient s'inspirer de cet engagement.

Par ailleurs, il souligne l'importance accordée par Pierre à la police de proximité, ainsi que sa vigilance constante quant à l'utilisation des deniers publics investis dans la communauté. Pour toutes ces raisons, il souhaite lui exprimer sa reconnaissance.

Quentin Huart met aussi en avant la vigilance dont Pierre a fait preuve pour garantir la sécurité de ses concitoyens, en particulier dans une entité frontalière où la situation n'a pas toujours été simple, notamment lors du développement d'un festival ayant pris de l'ampleur. Il salue la capacité de Pierre à faire preuve de souplesse tout en maintenant un haut niveau de vigilance.

Enfin, il exprime sa gratitude pour le travail colossal accompli au service de la région de Brunehaut, du sud du Tournaisis et, plus largement, de la Wallonie picarde, que Pierre a toujours défendue avec détermination.

Quentin Huart clôt son intervention en remerciant à nouveau Pierre, et en soulignant l'importance de son action pour la sécurité et la prospérité des Tournaisiennes et Tournaisiens du Grand Tournai. Il lui souhaite le meilleur pour la suite.